Termes de référence 8 : Programmes de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises

PHASE III-DÉFINITION DÉTAILLÉE DU PROJET

[ÉTAPE 9, TÂCHE 9.2]

PHASE IV-EXÉCUTION DU PROJET

[ÉTAPE 10, TÂCHES 10.3 & 10.4]

INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CORRIDOR

Contexte

Description du projet proposé.

Objectifs

Les services d'assistance technique auront pour objectifs de :

- Apporter des conseils et faciliter l'exécution de programmes de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises en matière de sécurité routière sur le corridor.
- Former le personnel de l'organisme chef de file et les consultants régionaux et nationaux associés à la gestion et l'encadrement des programmes de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises à la prévention routière sur le corridor.
- Faciliter la préparation d'un programme rétrospectif de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises en matière de sécurité routière sur le corridor.

Résultats

Les résultats attendus des services d'assistance technique requis sont les suivants :

- 1 Préparer des programmes de développement communautaire et déterminer si les entreprises seraient prêtes à soutenir les projets de sécurité des infrastructures, de prévention routière ou les campagnes de publicité et de sensibilisation dans le cadre de programmes de responsabilité sociale.
 - 1.1 Lignes directrices relatives au financement du programme de développement communautaire (répartition des fonds, critères d'éligibilité à une subvention, procédures de demande, modalités de suivi-évaluation).
 - 1.2 Lignes directrices relatives aux programmes de responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de la réalisation des objectifs de sécurité routière du projet. Ces lignes directrices doivent prendre en compte les priorités en matière de sécurité routière sur le corridor, les ressources disponibles pour la sécurité routière, les modalités de coordination choisies et les possibilités de partenariat et de promotion.

- 1.3 Soutien en milieu de travail à la mise en œuvre de programmes de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises en matière de sécurité routière sur le corridor.
- Former l'administration routière et les consultants régionaux et nationaux à la mise en œuvre de programmes de développement communautaire et à la promotion de programmes de responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de projets de sécurité des infrastructures, de prévention routière et de campagnes de publicité et de sensibilisation.
 - 2.1 Préparation et exécution de programmes de formation à l'utilisation des lignes directrices relatives à la répartition du financement du programme de développement communautaire et des programmes de responsabilité sociale des entreprises.
 - 3 Évaluer l'efficacité et l'utilité des programmes de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises dont l'objectif est de soutenir les projets de sécurité des infrastructures, de prévention routière ou les campagnes de publicité et de sensibilisation.
 - 3.1 Conception et réalisation d'évaluations des programmes de développement communautaire et (une fois convenu) des programmes de responsabilité sociale des entreprises sur le corridor (en coordination avec la composante suivi-évaluation).
 - 3.2 Révision des lignes directrices (définies sous les résultats 1.1 et 1.2) sur la base des conclusions de l'évaluation réalisée sur le corridor.
 - 4 Préparer un programme rétrospectif et des lignes directrices pour l'ensemble du corridor.
 - 4.1 Programmes rétrospectifs de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises, assortis d'une estimation des coûts et d'un calendrier d'exécution.
 - 4.2 Lignes directrices pour améliorer les programmes de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises sur l'ensemble du corridor.

Calendrier des activités

Le calendrier des services d'assistance technique requis est le suivant :

- Durant le projet. Appuyer la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises sur le corridor, ainsi que la formation correspondante du personnel.
- Dernière année du projet. Soutenir la préparation de programmes rétrospectifs de développement communautaire et de responsabilité sociale des entreprises et des lignes directrices à l'appui des programmes de sécurité des infrastructures, des programmes de prévention routière et des campagnes de publicité et de sensibilisation sur l'ensemble du corridor.

Expérience et qualifications professionnelles requises

Spécialiste en développement communautaire

Un spécialiste en développement communautaire de renommée internationale avec plus de dix années d'expérience en conception, réalisation et évaluation de programmes de sécurité routière de proximité destinés à soutenir la réalisation de stratégies nationales de sécurité routière. Une expérience des projets communautaires de sécurité routière dans des pays en développement et en transition est souhaitée.

Spécialiste en responsabilité sociale des entreprises

Un spécialiste dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises de renommée internationale possédant plus de dix années d'expérience dans les programmes de sécurité routière au sein des entreprises, ce qui servira à la mise en place de stratégies nationales de sécurité routière. Une expérience des projets de sécurité routière d'entreprises dans des pays en développement et en transition est souhaitée.

À l'intention de l'ensemble des membres d'équipe : Savoir coopérer en toute confiance avec des hauts fonctionnaires d'État et des spécialistes de niveau comparable est essentielle.